



AVIS

Le Collège porte à la connaissance de la population que les mandataires ci-dessous ont été désignés en séance publique du Conseil communal du **28.03.2019** dans les organismes mentionnés.

Les mandats dérivés exercés par le Bourgmestre et les Echevins n'ouvrent à aucune rémunération ou indemnité.

Les membres des organes d'administration, de gestion et de conseil des organismes publics bénéficient de rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation limités à l'équivalent de 120 euros bruts par séance à laquelle ils ont effectivement assisté et sans que ce nombre puisse excéder 30 réunions donnant lieu à rémunération.

ETHIASCO scrl - Désignation d'un représentant et son suppléant à l'Assemblée générale

Assemblée générale

HERMANS Marc

BRULOCALIS asbl – Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale

Assemblée générale

HERMANS Marc

Commission Communale de l'Accueil - Désignation de représentants et leurs suppléants

POLET Yonnec

BOUGMAR Laila

VAN HOEF Mélanie

DE LEENER Laure

Berchem-Sainte-Agathe, le 02.04.2019

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE.

Affiché : 02.04.2019